



---

## OBJECTIF

L'objectif est de donner plus de responsabilités aux athlètes et de contribuer au développement d'un réseau mondial efficace de représentation des athlètes au niveau national en renforçant le soutien financier direct apporté aux Commissions des Athlètes des CNO pour leurs activités.

---

## BÉNÉFICIAIRES

Le programme est ouvert à tous les CNO qui remplissent les critères suivants :

- Avoir une Commission des Athlètes conformément aux statuts du CNO ;
- Avoir une Commission des Athlètes "active" (qui se réunit au moins une fois par an) ;
- Soumettre un projet préparé par la Commission des Athlètes du CNO, spécialement conçu par et pour les athlètes, conformément à l'objectif du programme.

Les CNO qui n'ont pas de Commission des Athlètes peuvent demander un soutien pour en créer une.

---

## DESCRIPTION

Une subvention est mise à la disposition de chacun des CNO en 2020, pour des activités proposées par leur Commission des Athlètes conformément à l'objectif du programme, par exemple :

- Organiser un forum national des athlètes ou un rassemblement national d'athlètes ;
- Sensibiliser davantage les athlètes à des thèmes définis dans l'Agenda olympique 2020 (durabilité, protection, etc.) ;
- Organiser des ateliers éducatifs (préparation aux Jeux Olympiques, lutte contre le dopage, prévention du harcèlement et des abus dans le sport, renforcement des capacités, etc.) ;
- Permettre aux athlètes d'accéder à des ressources destinées aux Commissions des Athlètes, aux ressources d'Athlete365 ainsi qu'aux programmes de sensibilisation et ateliers ;
- Soutenir les programmes nationaux de transition de carrière des athlètes (par ex. pour proposer des bénéficiaires ou pour compléter le programme de la Solidarité Olympique en offrant des possibilités de formation individuelle aux olympiens) ;
- Promouvoir l'engagement des athlètes (renforcer les relations directes, les messages clés, etc.) ;
- Faciliter les procédures d'élection à la Commission des Athlètes ;
- Organiser des réunions annuelles de la Commission des Athlètes ;
- D'autres projets qui sont conformes à l'objectif du programme seront examinés au cas par cas.

---

## PARTENAIRES EXTERNES

Ce programme est proposé aux CNO par la Solidarité Olympique en coopération avec la Commission des Athlètes du CIO et le département des sports du CIO.

---

## PROCÉDURE DE DEMANDE

Pour demander une subvention pour les activités des Commissions des Athlètes en 2020, les CNO doivent soumettre à la Solidarité Olympique le formulaire de demande de programme dûment complété et signé par leur Commission des Athlètes, en décrivant dans le détail les activités qu'ils ont l'intention d'organiser.

---



## **ANALYSE ET APPROBATION**

Les projets soumis par les CNO seront analysés en coopération avec les partenaires concernés et approuvés par la Solidarité Olympique sur la base des critères suivants :

- Compatibilité avec l'objectif et les directives du programme ;
- Faisabilité des activités ;
- Cohérence du budget.

---

## **CONDITIONS FINANCIÈRES**

Une subvention d'un montant maximum de USD 10 000 par CNO est mise à disposition pour 2020.

Le suivi, le contrôle et la procédure de paiement s'effectueront comme suit :

- Avance de 75% versée une fois le projet confirmé par la SO ;
- Solde de 25% payé dès réception et acceptation des rapports technique et financier détaillant les activités menées à bien et le budget utilisé.

---

## **SUIVI ET CONTRÔLE**

Après confirmation du projet par la Solidarité Olympique, le CNO devra s'assurer que les activités approuvées sont menées à bien et consignées dans un rapport.

Le rapport technique du programme ainsi que le rapport financier standard du CNO doivent être dressés conformément aux directives financières de la Solidarité Olympique et soumis à cette dernière dans le mois qui suit la fin de l'activité.

---